

GOUAIX, Commune d'environ 1500 habitants en 2007, fait partie du Canton de BRAY SUR SEINE, et du District de PROVINS ; Territoire de 1461 hectares, celui ci a été habité à une époque très reculée, comme toute la plaine qui s'étend vers GRISY et JAULNES, où les silex taillés et polis apparaissent communément en remuant le sol ; les sépultures du tumulus de MONTRAME et divers objets recueillis dans le voisinage prouvent également l'occupation aux époques gauloises et gallo-romaine.

Au XIIème siècle, GOUAIX (GOVESIUM) était une paroisse du diocèse de SENS, dont la collation réservée à l'archevêque, passa au siècle suivant aux chanoines de BRAY SUR SEINE ;

La seigneurie appartenait aux religieux de Saint-Père de Chartres au temps d'Eudes Ier, comte de Champagne. Le comte obtint des religieux qu'ils lui en fissent l'abandon, en échange d'un fief voisin de Chateaudun, et finit par garder les deux domaines. Ses successeurs cédèrent Gouaix à une famille Provinoise attachée à leur maison ; c'est ainsi qu'Etienne de Provins, chanoine-chantre de Saint Quiriace, en même temps que chanoine de Sens, détenait cette terre de 1220 à 1250, et qu'il put en distraire libéralement certaines parties au profits d'établissements religieux, notamment de la Maison-Dieu de Provins, à laquelle il donna sa grange, et pour prix de Gouaix une autre grange et 20 arpents de dépendances à Flamboin, sous la réserve de cens, rentes et dîmes.

D'autres fiefs existaient dans l'étendue du territoire ; le comte Thibaut IV en créait même un nouveau, vers 1229, en faveur d'Adam de Maor, à qui il attribua la gruerie de 180 arpents de bois. Thibaut recevait à la même époque les foi et hommage d'un possesseur de 50 livrées de terres à Gouaix, nommé aussi Adam (peut-être le même personnage).

Un Gilon de Bray, possédant des biens aux Essarts de Gouaix, gratifie en 1231 l'Hôtel Dieu de Provins de deux arpents de pré, à prendre dans son fief.

La même année au mois d'août, Gauthier, archevêque de Sens, voulant favoriser le chapitre de Bray sur seine, lui accorda le droit de nommer à la cure de Gouaix, avec jouissance de moitié du revenu de ce bénéfice ; il permit aux chanoines d'exercer les fonctions curiales dans cette paroisse toutes fois qu'une vacance s'y produirait. Le chapitre cathédrale de Sens ratifia la donation de l'archevêque, « sans préjudicier aux droits de l'archidiacre de Provins ».

De son côté, l'Hôtel-Dieu ou couvent de Saint Jacques de Provins recevait de divers bienfaiteurs des biens à Gouaix, à Montflamboin, et à la Borde aux lépreux. On conserve aux archives de l'ancien hôpital des titres de propriété intéressant ce territoire et remontant au XIIIème siècle, entre autre les donations de Jeanne de Gonesse, de Colin Chobart de Montflamboin, d'Eudes de Vulpillaz, de Jean de La Chapelle sur Oreuse, d'Etienne de Provins, de Jacques Valetin, de Renier Accorre, etc...

Etienne de Provins légua en 1244 aux deux chapelles Saint Martin en l'église Saint Quiriace, une rente à grains à prendre sur la ferme de Flamboin, qu'il avait concédé en 1227 à l'Hôtel-Dieu de sa ville natale.

Renier Accorre, dont nous venons de citer le nom, fut un des successeurs d'Etienne de Provins dans la seigneurie de Gouaix ; c'était un changeur né à Florence vers 1225, attiré jeune dans la Brie comme tant d'autre étrangers, au temps de la prospérité des célèbres foires de Champagne. Enrichi rapidement, il devint bourgeois de Provins, chambellan du comte Thibaut, receveur de son comté et enfin pannetier du roi ; il avait acquis de grands biens dans le pays provinois et même au-delà à partir de 1259, et n'avait pas tardé à réunir dans ses mains la seigneurie de Gouaix, celles de Flamboin, de Jutigny, de Jouy le Châtel. Au mois d'avril 1269, le comte Thibaut V conclut avec lui un échange, lui abandonnant des immeubles à Provins, des hommes et femmes de « commune et de potée » résidant à Gouaix, Flamboin et Jutigny ; en retour, Renier Accorre céda un cens, une corvée, huit menses d'hommes de corps et la motte

de pierre du donjon, le tout à Montereau-faut-Yonne. Deux ans après, le maire et les échevins de Provins délaissèrent à leur tour au banquier florentin les droits de petite justice qu'ils exerçaient auparavant sur Gouaix, Montmitel et Jutigny, comme faisant partie de « la commune » ; il est dit dans le contrat que cette cession a lieu en reconnaissance des « courtoisies » d'Accorre, lesquelles courtoisies étaient vraisemblablement des prêts d'argent.

En 1273, le comte de Champagne lui fait encore remise du quint denier ou de la cinquième partie du prix d'acquisition de plusieurs autres domaines.

Ainsi fixé à Provins, le financier s'y était marié deux fois, d'abord avec Jeanne, veuve d'Eudes de Vieux Champagne, et en seconde noces avec une dame Béatrix, l'une et l'autre avaient aidé à l'accroissement de ses possessions. Du premier mariage, il avait un fils, Jean, qui a tenu la mairie de Provins à plusieurs reprises, de 1275 à 1288

La richesse de Renier Accorre finit par exciter la convoitise de Philippe-le-Bel, peu scrupuleux sur les moyens de remplir le Trésor. Il tomba en défaveur à la Cour, et sans qu'on lui imputât rien de précis, ses biens furent confisqués en 1292, puis vendus au nom du roi ; privé de ses emplois, emprisonné même, il obtint facilement sa liberté, mais non la restitution de ses propriétés, et il mourut vers 1297.

La Bibliothèque nationale possède un manuscrit de 189 feuillets, sous ce titre : « c'est le livre des achaz que Renier Accore a fez à Gouvoiz et ès appartenances, à Prouvins et en la chastellerie... ». Ce registre, sorte de cartulaire privé, dans lequel le financier du moyen âge tenait note des contrats et des documents relatifs à l'administration de sa fortune, a été étudié par M. Félix Bourquelot dans une intéressante notice imprimée.

Quel fut l'acquéreur des seigneuries de Renier Accore ? Une partie fut-elle restituée à sa famille après sa mort ? Nous savons seulement qu'un Henri de Gouaix posséda là des biens importants à cette époque ; qu'en 1325, un Girard La Courre (ou Accore) se qualifiait chevalier, sieur de la Motte de Gouaix ; enfin qu'un Thomas Rainfroy de Montigny Lencoup et sa sœur Jacqueline La Piaulée, tenaient aussi en fief des terres à Gouaix et Servolles, qui passèrent en 1328 à l'Hôtel Dieu de Provins.

Girard La Courre, seigneur de la Motte de Gouaix eut bientôt pour successeurs les membres d'une famille de Beaumont.

La mouvance de cette terre n'appartenait plus au comte de Champagne, mais au roi, à qui Jean de Monsoult, chevalier, marié à Jeanne de Cousances-Beaumont, rend hommage en 1345. Jean de Monsoult échangea sa terre de Gouaix en 1347 avec Louis de Beaumont, sieur de Sainte Geneviève, chambellan du roi, qui avait épousé en secondes noces Jeanne Le Bouteiller de Senlis, veuve de Pierre de Machau.

Quelques années après, vers 1350, une fille issue du premier mariage du sieur de Sainte Geneviève, Marguerite de Beaumont, portait la seigneurie de Gouaix en dot à Guillaume Flotte, chevalier, seigneur de Resnel. A la mort de cette dame (1370), Guillaume passa avec au nom de son fils mineur, Antoine Flotte, écuyer, de la seigneurie et « Ostel de la Motte de Gouvoiz », comprenant la justice et un four banal à Flamboin. Descendant d'un chancelier de Philippe le Bel qui avait soutenu la lutte contre le pape Boniface et a été tué à la bataille de Courtray, Antoine Flotte mourut jeune sans doute, car sa terre fit promptement retour aux Beaumont.

En 1379, c'est Jeanne de Beaumont, femme de Pierre Tirel, qui en rend hommage au roi, et deux ans après (1^{er} août 1381) elle en consent la vente à Nicolas Montirel et Jeanne la Galoise, qui la cèdent presque aussitôt à Morelet de Montmor, chevalier.

Morelet achère aussi Hermé, où on le retrouve en 1392. Cinq ans plus tard, c'est son fils, Jacques ou Jaquet de Montmor, écuyer, tour à tour chambellan du roi, maître enquêteur des eaux et forêts de Champagne et Brie, qui lui succède ; celui-ci paraît conserver Gouaix pendant une quarantaine d'années. Peut-être vivait-il encore au milieu du XV^{ème} siècle, quand un procès surgit entre les magistrats de Provins et l'archevêque de Sens, à propos des droits de justice : le prévôt de Provins, Renault Lesage venait de faire arrêter et condamner à la potence Jehan Mahiet, natif de Gouaix, pour crime d'assassinat. Déjà la sentence était exécutée : Mahiet avait été pendu, après avoir eu le poing coupé. L'archevêque réclamait avec vigueur, attendu que le patient s'était déclaré clerc tonsuré et portait l'habit de prêtre lors de son arrestation. Le roi intervint pour imposer un accord, conclu en effet le 5 juin 1447. Le prévôt dut enlever secrètement du pilori le corps du meurtrier et le faire enterrer au cimetière de Gouaix ; de plus, il lui fallut se rendre à l'église pour remettre au représentant de l'archevêque une image d'homme figurant Mahiet le pendu, déclarer que celui-ci étant clerc, il le rendait au prélat. Ce n'est pas tout, le prévôt eut encore à faire célébrer quinze messes, « dont trois à notes », pour l'âme du défunt, et à payer les frais du procès.

L'abbaye des bénédictines de Faremoutiers jouissait de terres et de revenus à Gouaix, donnés depuis une époque reculée ; dès le milieu du XII^{ème} siècle on voit cette communauté en possessions de biens et rentes dépendant de sa chapelle Saint Jacques de Montmitel, possession confirmée par deux bulles des papes Eugène III et Alexandre III (1445,1462).

De même, l'abbé de Saint Jacques de Provins faisait confirmer en 1299 par Thibaut, roi de Navarre, ses droits d'usage de pâturage dans les bois et les prairies de Gouaix, où il percevait une dîme au lieudit Lusserant, indivise par la suite avec les chanoines de Notre Dame du Val, le prieur de Saint Sauveur les Bray, et le chapelain du château de Flamboin. Le prieur de Saint Sauveur jouissait de la grange dîmeresse en commun avec le Chapitre collégial de Bray, gros décimateur, à charge de remettre une part des grains au prieur de Soisy, doté lui-même de menues dîmes et d'une métairie à Gouaix.

Les religieuses de Faremoutiers, après avoir transigé au commencement du XIV^{ème} siècle avec Jean, sire de Chateaufvillain, à propos des mainmortes et formariages de leurs hommes de corps ou serfs résidant en la chatellerie de Provins, ne tiraient plus en 1330 de leurs possessions de Gouaix et de Montmitel qu'un revenu de 2 setiers de froment et un setier d'avoine. Les temps étaient troublés ; les Anglo-Navarrais allaient ravager la contrée et bientôt les religieuses ne devaient plus rien toucher de ce chef, non plus que de leurs rentes sur Flamboin, Hermé, Chenoise, Saint Hilliers, Bezalles et Melz. Cette situation se prolongea longtemps.

En 1478, après l'occupation anglaise du XV^{ème} siècle, leurs terres restées en friches « par le malheur des guerres » sont concédées au moyen de baux emphytéotiques, moyennant quelques cens, à des particuliers chargés de les remettre en valeur.

Quant à la seigneurie principale de Gouaix, les possesseurs se succèdent rapidement ; après la famille de Montmor, c'est Gilles de Combault (1460), puis Simon Bureau, conseiller maître des comptes, lequel détient aussi les fiefs de Bouy, Montramé en partie, Le Houssay, Montglat etc... et meurt sans enfant en 1496. Alors vint Nicolas La Balue (frère du cardinal de ce nom), marié à damoiselle Philippe Bureau de Montglat.

Nicolas La Balue mourut aussi maître des comptes en 1506, faisant place à Jean, l'aîné de ses fils, curé de Saint Eustache de Paris, archidiacre d'Angers et de Clermont. Celui-ci possédait, outre Gouaix, Montramé et Servolles, les terres de Villepreux, Fontenay en France, et le fief de Blunay acquis en mars 1520. Des frères et des neveux recueillirent sa succession en 1528 ; on voit tour à tour un autre Jean de La Balue, puis Louis, marié à Isabelle Spifame, se qualifier seigneurs de Gouaix..

Le 10 Novembre 1554, le domaine, vendu sur décret, est adjudgé au Duc de Guise, Henri de Lorraine le Balafré, et à sa femme la duchesse. Le château consistait en un grand corps d'hôtel avec basse cour, tourelles, portes et colombiers, fossés, grange etc., d'un ensemble de un arpent entre le village et la Seine, près de Flamboin.

Cette demeure des seigneurs n'est autre que le château de la Motte-Flamboin.

Le duc de Guise ne le conserva pas longtemps ; ses successeurs non plus. Dès 1569, on rencontre là Christophe de la Gravelle, marié à Antoinette du Roux, et peu après Anne de Brinon, dame du Plessis aux Tournelles, veuve en deuxième nocces de Gabriel de La Vallée, morte en 1570. Mais déjà à cette date, Gouaix est vendu à un membre de la maison du Tillet, dotée de biens importants dans le voisinage. En effet, Elie II du Tillet, maître d'hôtel du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes, puis grand maître des eaux et forêts, est titré en 1569 seigneur de Gouaix, Montramé et Chalmaison. Marié en 1572 à Philippe Viole d'Andrezel, et en secondes nocces à Marie Lefèvre-Caumartin de Saint Port, il a laissé le tout à sa famille, après avoir fait reconstruire le château de La Motte-Flamboin, dont l'entrée monumentale, restée debout à notre époque, ne manque pas de caractère.

Les du Tillet ont produit plusieurs greffiers en chef au Parlement, et un évêque de Meaux, réputés pour leur érudition. L'un d'eux, greffier à la cour et seigneur de Gouaix, soutint sans succès un procès contre les habitants auxquels il contestait certain droit d'usage, concédé naguère par madame de Sainte Colombe, à charge de cinq sols tournois de cens par ménage.

Revenons un peu en arrière pour noter au passage quelques autres faits d'histoire locale.

Au temps du duc de Guise (1555), Philippe Musnier, évêque de Philadelphie, suffragant de l'archevêque de Sens, était venu à Provins pour une ordination, se rendit à Gouaix et y tint une assemblée le jeudi après la fête du Saint Sacrement. Dans cette assemblée, où nombre de paroisses voisines s'y trouvaient représentées, les curés avaient été convoqués ainsi que des prêtres et vicaires qui devaient subir un examen ; la conduite de quelques uns fut soumise à une enquête ayant pour objet, dit le chroniqueur Claude Haton, curé du Mériot, de savoir si l'hérésie s'étendait , et « de châtier les prêtres dissolus de mœurs » .

La réforme répandait l'agitation jusque dans les moindres villages. Des troupes conduites par les chefs protestants et aussi celles du Roi allaient y causer de sérieux désordres. En octobre 1567, Gouaix, pris par les huguenots, fut saccagé et vit son église pillée, « démolie par le dedans, ses verrières rompues et brisées ». le desservant Jehan Dargent failli tomber aux mains des assaillants ; il s'en tira pour cette fois en allant, sous des habits de pâtre, garder les vaches dans les prés, mais deux mois après, dans une nouvelle alerte, il fut pris et pendu.

En décembre, après le départ des camps huguenot et catholique, dit Claude Haton, les gens du village, ceux d'Hermé, de Melz, Sourdun, Léchelle et le Mériot, sollicitèrent du roi une exemption de tailles, qui leur fut accordée en partie. Ils n'obtinrent aucun allègement quant aux charges seigneuriales, car à ce moment les villageois n'avaient guère à compter sur leurs châtelains pour les défendre ni pour les soulager de leurs misères, attendu que la plupart faisaient cause commune avec les huguenots. Claude Haton, à l'occasion de la mort de Carnavalet, seigneur de Noyen sur Seine parle des ces « genstuehommes » et « genspillehommes », qui n'ont « rien en plus grande hayne que leurs subjectz quand ils les voient en prospérités, et par tous les moyens licites ou illicites, s'emploient à leur faire perdre leurs biens, les attribuent à eux par force, audace de coups de baston et corruption de justice. Les villages et paroisses de Noyen, Villiers, la Motte sur Seine, et du Plessis de Mériot, avec la paroisse de Goix sçauront bien porter tesmoignages s'il est vray ».

Le 22 février 1576, la seigneurie d'Elie du Tillet, bien que le village fut gardé par des sentinelles et la porte fermée (car on s'était clos tant bien que mal de murailles et de fossés), se laissa surprendre la nuit par une compagnie de gens d'armes de la compagnie de Mercoeur, qui y séjourna six jours et demi, pilla encore les habitations et l'église, maltraita les hommes et violenta les femmes et les filles. Alors cependant, les sieurs de Gratteloup de et Lours s'employèrent à faire déloger cette troupe.

Une autre attaque se produisit en 1581 . Cinquante hommes de pied du duc d'Anjou surprennent la « nouvelle cytadelle de Gouaix », et entrent sans résistance en tuant un maçon limousin qui travaillait aux murailles ; à leur tour, ils dévastent l'église, forcent les femmes et rançonnent les paysans. Le duc d'Anjou arrivait à Provins, il y reçut les plaintes et fit chasser ses soldats.

L'enceinte plus ou moins solide, souvent interrompue par des brèches, le château voisin « la nouvelle cytadelle », mettaient guère les habitants en sûreté ; toutefois ceux-ci ne se laissaient piller ni sans résistance, ni sans prendre leur revanche. Au mois d'août 1570, quand les soldats du camp royal et catholique s'étaient répandus dans tout le pays compris entre Bray et les gués de Gouaix, les paysans défendirent leurs foyers ; ils tuèrent huit suisses qui allaient rejoindre l'artillerie à Hermé. Pour ce fait, six hommes de Poigny et Neuvry ont été arrêtés et condamnés à mort par le bailli de Bray , mais le Parlement, mieux éclairé leur rendit la liberté.

A peine délivrée des gens de guerre et des pillards, la contrée eut à souffrir d'une maladie contagieuse qui éprouva Provins, Séveilles et d'autres villages à l'entour ; les maladies, dit le chroniqueur n'eurent barbiers ni chirurgiens pour les traiter, mais se médicamentèrent eux-mêmes comme ils le pouvaient. »Aulcuns se mirent es-mains d'une femme de Goix, qu'on appelait Marion Paulevée, et par surnom la Bicquetière, laquelle les pansa et en guérit quelques ungs ». Elle avait déjà été chargée l'année précédente de soigner des malades à Sens, à Bray, à Provins, où elle apprit les remèdes, et s'entremettait à saigner, préparer les onguents et les appliquer sur les plaies « qu'elle crevait avec lancettes, canivetz et autres ferremens » . Cette femme finit par épouser un foulon sauvé par ses soins.

Gouaix, considéré comme bourg, était doté d'une foire qui se tenait le 20 Octobre, et d'un marché tous les mercredis. Sa citadelle de Flamboin, qu'on continuait à désigner dans les titres sous le nom de la Motte de Gouaix avait depuis le XV^{ème} siècle une chapelle.

Un aveu de Jean du Tillet, en 1617, nous apprend que cet oratoire était à la collation de l'archevêque nommant le titulaire sur la présentation du seigneur, et que le chapelain devait y célébrer trois messes par semaines.

Le même document permet de constater qu'au XVIII^{ème} siècle, du Tillet faisait exercer la justice, haute, moyenne et basse par son prévôt ; qu'il possédait deux fours bannaux, l'un au chef lieu de sa terre, l'autre au hameau de Flamboin.

C'est la veuve d'un autre Jean du Tillet, conseiller au parlement, - Marie Daurat- , qui céda ce domaine le 4 mai 1685 à Claude Coquille, secrétaire du Conseil d'Etat, directeur des finances du Roi, tout en se réservant certains droits.

ancien maître ; la rente était rachetable moyennant 1300 livres francs deniers.

Vint ensuite Ferdinand-François de Poitiers, fils, dit le comte de Poitiers, marié à Marguerite-Françoise d'Anglure. De son temps fût prolongé jusqu'à Gouaix une route de la forêt de Sourduin, appartenant au Roi ;

on élargit aussi celle qui allait de la Croix Léger à l'extrémité de la forêt, de façon à laisser libre 90 pieds de chaque côté du pavé, "afin d'éviter le renouvellement des vols à main armée qui se commettaient dans ces bois".

Le 19 février 1774, Maximilien-Augustin comte d'Helmstat, baron du Saint-Empire, époux de Marie-Josèphe de Poitiers, vendit Gouaix à Pierre-Bernard Nardot, fermier général, administrateur des domaines, qui acquit également le fief de Saint Sauveur et celui de la Barre, situés dans l'étendue du territoire. C'est lui qui clôt la liste des seigneurs. Il créa le parc, agrandit et embellit sa demeure, où il recevait et donnait des fêtes.



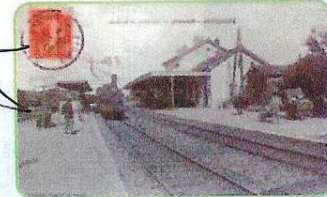
Flamboin, intérieur de la gare



Flamboin, intérieur de la gare et dépôt des machines - 1906



Flamboin, intérieur de la gare



Flamboin, intérieur de la gare - 1907

Six ans après, les créanciers de l'acquéreur en poursuivirent la vente sur décret aux requêtes de l'hôtel ; Jean d'Ivry se rendit adjudicataire de Gouaix et d'une ferme de plus de cent arpents à Flamboin, moyennant 88.300 livres ; il acquit ensuite les fiefs de Blunay et Maulny, situés sur Meltz.

D'après les mémoires des intendants, le revenu de sa terre est évalué à 5 000 livres.

En 1702, Claude Bonneau, seigneur de Purnon, chevalier, ancien premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, marié à Anne-Marie du Tillet et héritier pour moitié de Jean d'Ivry, en devient propriétaire. Il la revendit dans la suite à Jean Ferdinand de Poitiers, comte de Voguée, chevalier de Saint Louis, mestre de camp de dragons, qui possédait Blunay et Maulny.

Le 31 juillet 1717, ce dernier concéda à rente 55 arpents dits les terres de Sainte Colombe, sur Gouaix et Servoles à Claude-Georges Frénot, son ancien valet de chambre, qu'il aidait ainsi à devenir laboureur-fermier. Frénot devait payer une rente de 75 livres et livrer tous les ans une paire de chapons à son

Un autre fief, dit de la Godde, relevant de cette seigneurie, appartenait alors à Nicolas Rousselet de Sens.

Bernard Nardot émigra à la révolution ; les scellés furent posés chez lui le 14 brumaire an II, et le district de Provins signala son château comme susceptible d'être démoli, en raison de son caractère féodal. On se borna à enlever les blasons et autres emblèmes réputés séditieux ; non seulement la demeure subsista, mais le ci-devant seigneur, dont les bienfaits avaient laissés de bons souvenirs dans le village, pût revenir l'habiter après la Terreur, sans être inquiété.

Lors de la nouvelle division de la France, Gouaix a fait partie pendant quelques temps du canton de Sourduin, qui fut supprimé ; cette commune a été alors rattachée au canton de Bray.